



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 octobre 2015, à 11 h 15

Président : M. Bhattarai (Népal)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Discours du Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

Point 134 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-17641X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 11 h 20.

Discours du Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

1. **M. Lykketoft** (Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale) dit que les travaux de la Commission à la session en cours jouent un rôle crucial pour le fonctionnement de l'ONU au regard des trois piliers de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Ces travaux concernent le budget de l'Organisation, le barème des quotes-parts, l'ensemble des prestations du régime commun, la paix et la sécurité et le développement durable, en particulier les incidences financières du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il espère que l'esprit constructif dont les États Membres ont fait preuve en parvenant à ces accords contribuera aux travaux de la Commission durant les prochaines semaines.

2. En tant qu'ancien ministre des finances, le Président est conscient des problèmes que posent des négociations budgétaires. Durant le débat général, il a été encouragé par l'engagement des chefs d'État et de gouvernement en faveur de l'approbation dans les délais prescrits du budget-programme, un résultat qui est tout à fait réalisable étant donné qu'à la soixante-neuvième session, la Commission a montré sa capacité de traiter de questions mondiales pressantes en menant une action d'urgence contre l'Ebola et l'esprit de ses négociations durant la première et la deuxième parties de la reprise de la session a été très bon. La Commission devrait faire fond sur cette dynamique et renforcer la confiance entre ses membres.

3. Les méthodes de travail de la Commission doivent être améliorées continuellement. Il convient d'accroître l'efficacité et l'efficacités tout en garantissant le caractère inclusif et transparent de la prise de décisions. C'est aux États Membres qu'il incombe de procéder à ces améliorations. En vue de traiter les questions complexes dont la Commission est saisie, les délégations doivent travailler inlassablement afin de parvenir à un consensus en temps voulu. La réussite des négociations budgétaires passe par un engagement et un esprit de compromis et il encourage les membres à utiliser judicieusement le temps qui est alloué, à mettre de côté leurs divergences, à débattre de

façon constructive et à s'attacher à régler les problèmes communs.

4. En tant que Président de la soixante-dixième session, il vise à ce que l'Organisation, y compris la Commission, fasse preuve d'une nouvelle détermination à agir. Il restera en contact durant toute la session et jettera des ponts pour faire en sorte que la Commission achève ses travaux dans les délais prescrits, en particulier s'agissant du budget.

Point 134 de l'ordre du jour : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Introduction), A/70/6 (Sect. 1), A/70/6 (Sect. 2), A/70/6 (Sect. 2)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 3), A/70/6 (Sect. 3)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 4), A/70/6 (Sect. 5), A/70/6 (Sect. 6), A/70/6 (Sect. 7), A/70/6 (Sect. 8), A/70/6 (Sect. 8)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 9), A/70/6 (Sect. 10), A/70/6 (Sect. 11), A/70/6 (Sect. 12), A/70/6 (Sect. 13), A/70/6 (Sect. 14), A/70/6 (Sect. 14)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 15), A/70/6 (Sect. 16), A/70/6 (Sect. 17), A/70/6 (Sect. 18), A/70/6 (Sect. 18)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 19), A/70/6 (Sect. 20), A/70/6 (Sect. 21), A/70/6 (Sect. 22), A/70/6 (Sect. 23), A/70/6 (Sect. 24), A/70/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 25), A/70/6 (Sect. 26), A/70/6 (Sect. 27), A/70/6 (Sect. 28), A/70/6 (Sect. 28)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 28)/Corr.2, A/70/6 (Sect. 29), A/70/6 (Sect. 29A), A/70/6 (Sect. 29A)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 29B), A/70/6 (Sect. 29C), A/70/6 (Sect. 29C)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 29D), A/70/6 (Sect. 29E), A/70/6 (Sect. 29F), A/70/6 (Sect. 29F)/Corr.1, A/70/6 (Sect. 29G), A/70/6 (Sect. 29H), A/70/6 (Sect. 30), A/70/6 (Sect. 31), A/70/6 (Sect. 32), A/70/6 (Sect. 33), A/70/6 (Sect. 34), A/70/6 (Sect. 35), A/70/6 (Sect. 36), A/70/6 (Income sect. 1), A/70/6 (Income sect. 2), A/70/6 (Income sect. 3), A/70/7, A/70/16, A/70/80, A/70/86, A/70/92, A/70/97, A/70/280 et A/70/280/Add.1)

5. **Le Secrétaire général**, présentant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, dit que le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies rappelle à quel point il faut défendre et promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies. L'ouverture de la session de l'Assemblée générale est un rappel tout aussi éloquent de la pertinence de l'Organisation dans un monde en

pleine évolution. L'Organisation a reçu des présidents, des premiers ministres, des ministres des affaires étrangères et le pape. Ses travaux ont attiré des dirigeants de la société civile, le secteur privé, les universitaires et le grand public, qui se sont rassemblés en vue de constituer des coalitions en faveur de changements radicaux et du développement durable. Cela est l'esprit qui a présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies. Il considère que l'Organisation, face à des défis considérables à l'échelle mondiale, réalisera la vision commune d'un secrétariat efficace, efficient et véritablement mondial qui réponde aux besoins des populations et fasse que le monde soit meilleur pour tous.

6. Les États Membres ont confié au Secrétariat des ressources en vue de traduire les engagements pris sur le papier par des actions concrètes sur le terrain. Il a l'honneur de présenter le projet de budget-programme pour l'exercice biennal pour 2016-2017, qui appuie la mise en œuvre des priorités définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/264 et témoigne de l'attachement du Secrétariat à la discipline budgétaire et à une stricte gestion financière.

7. Ces dernières années, des progrès ont été accomplis dans le cadre d'initiatives importantes telles que les Normes comptables internationales pour le secteur public (Normes IPSAS), le progiciel de gestion intégré Umoja, le dispositif de mobilité et la stratégie informatique et communications. Le Secrétariat a fait des propositions concernant le dispositif de prestation de services centralisée et l'étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York, qui visent à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des mandats. Il a avancé à grands pas concernant Umoja, qui a été mis en service en juin 2015 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, au Programme des Nations Unies pour les établissements humains et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La prochaine phase, relative au groupe 4, constituera un défi encore plus important, qui concernera 71 entités supplémentaires, y compris le Siège, menant à bien le déploiement mondial d'Umoja en novembre 2015. Il ne s'agit pas d'une tâche aisée, mais le dévouement et la détermination du personnel de l'ONU pour ce qui est de faire d'Umoja une réalité est à la fois une source d'inspiration et une leçon d'humilité. Il a hâte de

retirer des avantages du progiciel au moyen de l'administration améliorée des ressources.

8. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 est fondé sur ces progrès. Il tient compte des trois piliers et des priorités établies par l'Assemblée générale. En l'élaborant, le Secrétariat a continué de pousser les hauts fonctionnaires à trouver de meilleurs moyens d'exécuter les mandats et leur a demandé instamment de reconsidérer les pratiques commerciales et de souscrire à des synergies novatrices.

9. Le Secrétaire général a présenté une esquisse budgétaire d'un montant de 5,74 milliards de dollars à l'Assemblée générale, qui l'a invité à établir le projet de budget-programme pour 2016-2017 en se fondant sur une estimation préliminaire de 5,56 milliards de dollars. Pour l'exercice biennal 2016-2017, son projet de budget-programme d'un montant de 5,57 milliards de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une réduction nette de 90,8 millions de dollars (1,6 %) par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal en cours et une augmentation de 10,2 millions de dollars (0,2 %) par rapport au montant de l'esquisse budgétaire fixé par l'Assemblée générale. L'augmentation est due principalement aux modifications apportées à la suite des décisions de l'Assemblée concernant Umoja.

10. Les propositions budgétaires pour 2016-2017 prévoient des ressources aux fins de l'exécution des mandats nouveaux ou étendus, en l'occurrence la contribution du Secrétariat au système des coordonnateurs résidents, le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les activités d'information à mener eu égard au principe de l'égalité des langues officielles, le renforcement de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme, les travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique et ceux entrepris à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'appui à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable.

11. Le projet de budget pour 2016-2017 représente une diminution nette de 56 postes par rapport au budget actuel, qui s'explique principalement par le gel de postes. Il comprend une actualisation préliminaire des coûts de 125 millions de dollars qui, ajoutée au

montant des ressources que le Secrétaire général demande dans son projet, 5,57 milliards, portera à 5,69 milliards le montant des crédits à prévoir au budget ordinaire. Les crédits proposés d'un montant de 1,12 milliard de dollars pour les missions politiques spéciales dont le mandat devait être prorogé durant l'exercice représentent une réduction de 120 millions de dollars par rapport à sa proposition figurant dans l'esquisse budgétaire. Le Secrétaire général ne doute pas que l'ensemble existant des missions politiques spéciales et les mandats connexes pourront être gérés avec le montant des ressources fixé par l'Assemblée générale.

12. La communauté internationale est parvenue à un moment critique en dans le façonnage de l'avenir pour les prochaines générations. L'adoption par les États Membres du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'historique Programme de développement durable à l'horizon 2030 et leur détermination à parvenir à un accord mondial sur le climat à Paris en décembre 2015 établiront un pacte mondial pour le développement en visant à stimuler la croissance économique et à promouvoir la dignité humaine et la viabilité environnementale. Ses propositions budgétaires ne tiennent pas toutes compte des éventuelles incidences financières de la fourniture d'un appui aux États Membres en vue d'atteindre ce type d'objectif. L'Organisation travaille à l'établissement du cadre le plus approprié pour mettre en œuvre le pacte à l'ONU. Alors que l'Organisation évalue ces incidences financières, il présentera toutes estimations de coûts à l'Assemblée générale. Il a hâte de poursuivre les efforts conjoints en vue d'atteindre les buts de l'Organisation et de répondre aux attentes élevées des citoyens dans le cadre du dialogue élargi dans les semaines à venir.

13. C'est son avant-dernière année en tant que Secrétaire général et il appelle la Commission à aider son successeur à exécuter la seconde partie du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Il invite instamment la Commission à travailler de concert avec le Secrétariat pour faire en sorte que l'ONU utilise au mieux ses ressources au service de l'humanité. Il est déterminé à tirer parti de l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées et les institutions de Breton Woods, pour réaliser l'ensemble des objectifs de développement durable établi par les États Membres.

14. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7), dit que le projet de budget du Secrétaire général pour 2016-2017 est conforme globalement au niveau indicatif fixé par l'Assemblée générale dans sa décision sur l'esquisse budgétaire dans sa résolution 69/264. Les recommandations du Comité consultatif aboutiront à réduire de 54,8 millions de dollars la proposition du Secrétaire général, en apportant notamment un ajustement au titre de la rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique, concernant laquelle le Comité consultatif fera ultérieurement des recommandations à l'Assemblée générale.

15. Le Comité consultatif prend note de l'intention du Secrétaire général de réaliser les gains d'efficacité escomptés d'Umoja et de l'incertitude qui entoure les détails des économies à réaliser au moyen de propositions spécifiques et comprend le gel proposé de 81 postes permanents pendant une partie la totalité de l'exercice biennal 2016-2017. Toutefois, l'Assemblée générale détermine en dernier ressort le tableau des effectifs de l'Organisation et doit prendre la décision finale concernant le gel de postes, leur suppression éventuelle à l'avenir et tous changements pouvant se produire durant l'exercice biennal. Le Comité consultatif recommande d'apporter des changements à la liste proposée de gel des recrutements dans les cas où le lien avec les gains d'efficacité apportés par la mise en service d'Umoja n'a pas été suffisamment démontré.

16. Le Comité consultatif regrette que la demande par le Secrétaire général d'un montant de 13 millions de dollars à l'appui du système de coordonnateurs résidents pour l'exercice biennal 2016-2017 ne comprenne pas tous les détails demandés dans la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et il ne peut recommander l'approbation de la proposition. Le Comité consultatif espère que les informations requises seront fournies à l'Assemblée en temps voulu.

17. Le Secrétaire général a souligné que sa proposition visant à renforcer la présence régionale du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a aucune incidence sur les coûts. Le Comité consultatif salue la volonté du Secrétaire général de renforcer la présence sur le terrain du Haut-Commissariat Office, mais estime qu'il est nécessaire

d'élaborer une proposition détaillée, précisant notamment l'emplacement et la zone géographique que doit couvrir chacun des pôles régionaux et comprenant une analyse de la charge de travail estimée et des effectifs nécessaire, qui sera fournie prochainement à l'Assemblée générale.

18. Le Comité consultatif recommande d'approuver la quasi-totalité des propositions relatives à la restructuration du Bureau de l'informatique et des communications, conformément à la stratégie informatique et communications approuvée par l'Assemblée générale, y compris les transferts de postes et le renforcement des capacités.

19. Il y a un degré d'automatisme dans certaines rubriques budgétaires, où certaines propositions ne sont pas dûment justifiées, que ce soit dans les demandes connexes ou s'agissant des exercices précédents. La budgétisation ne doit pas se faire par reconduction, mais plutôt être basée sur une analyse de la totalité des ressources demandées à l'Assemblée générale.

20. **Le Président** appelle l'attention sur le neuvième rapport d'activité du Secrétaire général sur la mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement (A/70/97) et le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/86).

21. **M. Biraud** (Corps commun d'inspection), présentant la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion des dossiers et des archives dans les organismes des Nations Unies » (A/70/280), dit que la gestion des dossiers et des archives est un élément essentiel de la bonne gouvernance, de la responsabilité et de l'efficacité. Des décisions en connaissance de cause ne peuvent être prises que si des leçons sont tirées de l'expérience passées auprès de sources fiables. Malheureusement, les conditions requises pour une bonne gestion des dossiers à l'ONU sont loin d'être réunies. La dégradation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation et de nombreuses institutions spécialisées et institutions n'est pas seulement un risque, mais un mal pernicieux qui sévit déjà.

22. L'information est vitale pour toute organisation, mais l'augmentation exponentielle des flux de données brutes met en danger la qualité, l'intégrité et la validité

de cette information. Faire le tri dans l'information pour déterminer ce qui peut être éliminé et ce qu'il faut conserver est l'essence même de la gestion des dossiers et des archives. Le cadre de décision du Secrétariat est obsolète et doit être complété en s'appuyant sur des règles communes. Par-dessus tout, il doit être mis en œuvre au moyen d'un simple programme de formation à l'intention de l'ensemble du personnel. La réussite de cette politique à l'échelle du système passe par une délégation appropriée du pouvoir, l'engagement de la direction et un personnel spécialisé compétent.

23. Quatre des six recommandations figurant dans le rapport sont adressées au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des entités visées. Une d'elles lui est adressée en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. La dernière invite l'Assemblée générale à prier le Secrétaire général et les différents chefs de secrétariat de présenter une proposition individuelle ou commune visant à améliorer la gestion des dossiers et des archives de manière cohérente.

24. Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a exprimé son soutien aux recommandations (A/70/280/Add.1), tout comme la Section des organisations internationales du Conseil international des archives, qui a officiellement encouragé les organismes des Nations Unies et les autres membres de la Section à prendre des mesures coordonnées pour donner suite aux recommandations. Le Corps commun d'inspection espère que ce soutien contribuera à préserver la partie la plus précieuse des connaissances et données d'expérience de l'Organisation.

25. Il convient d'aborder d'urgence la question de la conservation numérique, parce que l'information est produite et diffusée essentiellement par des moyens électroniques, y compris la messagerie. Les outils de base de la gestion des dossiers et des archives doivent être intégrés en tant que composante solide et obligatoire d'Umoja. Les États Membres doivent confier au Secrétaire général de l'ONU et aux chefs de secrétariat des autres entités des Nations Unies un solide mandat relatif à cette gestion. La Commission a une occasion unique de renforcer la capacité de ces entités de prendre des décisions en toute connaissance de cause pendant les décennies à venir.

26. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination),

présentant la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/70/280/Add.1), dit que les organismes du système des Nations Unies considèrent le rapport du Corps commun d'inspection (A/70/280) comme une précieuse contribution au renforcement des procédures de gestion des dossiers et des archives, en particulier en s'appuyant sur la préservation des dossiers et de la mémoire institutionnelle. Ils éprouvent toutefois des difficultés à l'égard de certains domaines techniques du rapport. S'ils reconnaissent qu'il convient d'adopter une approche conjointe de la gestion des dossiers numériques, ils abordent la question des dossiers et de l'archivage dans le contexte de la gestion de l'information dans son ensemble. Une approche commune peut être utile dans certains domaines, mais chaque organisation doit relever le défi dans son cadre personnel.

27. Les organismes appuient de manière générale les recommandations énoncées dans le rapport. Les cadres réglementaires régissant actuellement la gestion des dossiers et des archives doivent être reconfigurés. L'augmentation rapide du nombre de documents électroniques peut entraîner des coûts importants et des préoccupations si elle n'est pas gérée. Le personnel doit être formé aux politiques et pratiques de conservation des dossiers, avec l'appui des organes législatifs. Les recommandations énoncent une feuille de route pour l'amélioration des procédures relatives aux dossiers et aux archives. Cette question concerne l'ensemble du système des Nations Unies, s'agissant en particulier de la gestion de l'information, qui est une des composantes d'un plan d'action plus vaste dans le domaine du numérique.

28. **M^{me} Lingenfelder** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le document budgétaire n'est pas seulement un outil financier et comptable, mais aussi une déclaration faisant autorité qui devrait refléter la vision stratégique du Secrétaire général précisant comment exécuter les mandats et les priorités décidés par les États Membres. Le Secrétariat et les États Membres doivent respecter les décisions de l'Assemblée générale aux termes desquelles selon lesquelles il convient de ne mettre en œuvre aucun changement aux méthodes, procédures et pratiques budgétaires établies ni au Règlement financier sans son approbation.

29. Vu l'importance et le caractère exhaustif du projet de budget, le Bureau doit veiller à ce que suffisamment de temps soit prévu pour tenir des consultations. Le Groupe est satisfait du temps accordé lors des sessions précédentes à l'actualisation des coûts, un élément fondamental des méthodes d'établissement du budget convenues par les États Membres. La Commission doit à l'avenir s'attacher à fournir à l'Organisation des ressources suffisantes pour exécuter des mandats.

30. Le Secrétariat a procédé à une série de coupures arbitraires sur la base d'une interprétation originale de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, même si l'Assemblée a déclaré dans celle-ci que l'esquisse budgétaire doit indiquer un montant estimatif préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal et tenir compte des niveaux de ressources à la hauteur des mandats pour exécuter ceux-ci intégralement et de manière efficace et efficiente. Les mesures visant à réaliser des gains d'efficacité sont entièrement volontaires et le Secrétaire général n'est en aucune façon obligé de les appliquer. Dans sa résolution, l'Assemblée n'appelle pas directement à procéder à de nouvelles réductions mais déclare qu'elles pourraient être proposées chaque fois que possible, sans compromettre l'exécution des activités prescrites.

31. Encore plus préoccupante est la décision du Secrétaire général de geler le recrutement pour de nombreux postes afin de réaliser des réductions de ce type, même si ces postes ont été proposés par lui-même et approuvés par les États Membres afin que l'Organisation puisse exécuter ses mandats. Le gel de postes a été dans de nombreux cas fondé de façon injustifiable sur les retombées escomptées d'Umoja, dont on attend qu'il réduise les coûts mais pour lequel plus de 14 millions de dollars ont été demandés dans le budget pour l'exercice 2016-2017, en sus des ressources substantielles qui lui ont déjà été affectées. Selon le septième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/70/369), aucun plan de valorisation des avantages d'Umoja n'a été établi malgré les appels répétés de l'Assemblée générale. Des renseignements sur les avantages escomptés dans chaque domaine devraient être présentés à l'Assemblée avant qu'elle n'examine les incidences budgétaires liées à la valorisation des avantages, de sorte qu'elle dispose de suffisamment de temps pour examiner la question et de suffisamment

d'éléments d'information pour prendre des décisions en connaissance de cause. Faute de ces renseignements, les États Membres ne pourront que se livrer à de vaines conjectures concernant d'éventuels scénarios et la capacité de l'Organisation d'exécuter ses mandats sera limitée.

32. Le Groupe est préoccupé par la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les directeurs puissent modifier la liste des postes devant être gelés. Le tableau des effectifs du budget ordinaire relève de la seule prérogative de l'Assemblée générale et le Secrétaire général doit se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU pour prendre des mesures destinées à réaliser des gains d'efficacité. Le Secrétaire général doit honorer l'engagement pris il y a plus de 10 ans tendant à ce que les ressources dégagées sur le plan budgétaire grâce aux gains d'efficacité et aux économies soient affectées au Compte pour le développement.

33. Le Groupe doute que le projet de budget donne à l'ONU les moyens d'assurer la mise en œuvre du programme universel de développement durable récemment adopté par les États Membres, qui passe par un effort résolu, une volonté politique et des ressources financières adéquates.

34. S'agissant de la coopération internationale en matière de développement, le Groupe demandera des éclaircissements concernant la façon dont les nouveaux mandats relatifs aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement sont traités dans le projet de budget.

35. Le déséquilibre entre contributions mises en recouvrement et contributions volontaires continue de croître; les contributions volontaires ont atteint un nouveau sommet, alors que des pressions sont exercées en vue de réduire les contributions mises en recouvrement. Cette situation met à mal l'argument trompeur selon lequel l'ONU fait plus avec moins. Les activités de l'Organisation sont en fait moins transparentes que par le passé et les États Membres exercent une surveillance et un contrôle moindres. L'ONU fait face à une crise de gouvernance lorsque les organes législatifs approuvent des mandats et établissent des priorités mais que certains mandats sont financés à la fois par des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires de pays

donateurs, tandis que d'autres ne disposent jamais de ressources suffisantes car ils sont uniquement financés par les contributions mises en recouvrement. Le Groupe rejette ce traitement inégal. L'Organisation doit disposer des ressources nécessaires pour mener les activités qui lui sont confiées par les États Membres tout en veillant à ce que ces ressources soient affectées de façon efficiente.

36. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe accorde la plus haute priorité au projet de budget-programme, qui est un outil de responsabilisation et un baromètre de l'efficacité de l'Organisation et doit faire apparaître un niveau de ressources adapté à l'exécution des mandats.

37. L'adoption de nouveaux mandats relatifs aux objectifs de développement durable et au financement du développement indique que le monde est une fois encore engagé en faveur du développement, y compris en Afrique, un des huit domaines prioritaires de l'Organisation dont doit tenir compte le budget-programme pour l'exercice biennal pour 2016-2017. Le Groupe demandera des précisions sur la façon dont le projet de budget fera face aux défis en Afrique, y compris sur le nouveau programme de développement.

38. Les États d'Afrique sont profondément préoccupés par les réductions générales qui risquent de mettre en péril l'exécution des mandats relatifs au développement. La tendance à l'évolution négative du budget ne tient pas compte des mandats supplémentaires confiés à l'Organisation. Le Groupe cherchera à obtenir des précisions sur l'application des mandats relatifs au développement en Afrique, à la paix et à la sécurité internationales; à la coordination et à l'assistance humanitaire; au désarmement et à la lutte anti-drogue; à la prévention du crime; à la lutte contre le terrorisme international, compte tenu de la réduction des ressources pour le financement des postes et des ressources requises à d'autres fins.

39. Le Groupe examinera le budget avec soin pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées pour exécuter les mandats. Avec l'assistance des organes de contrôle, il cernera ce qui nuit à l'efficacité et proposera de transférer des ressources à d'autres priorités. Il mettra l'accent sur les affaires politiques, y compris le désarmement, les opérations de maintien de la paix, la médiation et la prévention des conflits; la coopération internationale en matière de

développement, y compris l'appui de l'ONU au programme de développement de l'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la lutte anti-drogue internationale, la prévention du crime et du terrorisme et l'autonomisation des femmes; la coopération régionale en matière de développement économique et social, y compris l'appui à l'intégration économique régionale en Afrique; et des projets d'investissement, en particulier à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Genève. Le Groupe cherchera à savoir comment le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international sera financé au titre de la proposition, conformément aux différents mandats de l'Assemblée générale.

40. Le Groupe examinera avec soin les changements proposés du tableau des effectifs, dont la suppression de postes subalternes, l'introduction et le reclassement injustifiables de postes au niveau supérieur, la création de nouvelles structures et les implications pour l'exécution des mandats. Le Groupe cherchera à connaître la raison d'être et les effets du retard dans le recrutement d'un nouveau chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

41. Les propositions relatives aux nouveaux mandats doivent être présentées aux États Membres conformément aux procédures budgétaires en vigueur. Le Groupe appelle le Secrétaire général à respecter le principe selon lequel aucun changement ne devrait être apporté aux méthodes, procédures et pratiques budgétaires ni au Règlement financier et aux règles de gestion financière sans l'approbation des États Membres.

42. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que l'équilibre doit être réalisé entre les trois piliers de l'Organisation et que les activités relatives à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme doivent recevoir des ressources adéquates au titre du budget ordinaire pour être exécutées intégralement et de manière efficace et efficiente. La CELAC est en conséquence préoccupée par le fait que les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017, pour le chapitre 24, Droits de l'homme, soient inférieures de

5,0 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Il est utile de réaliser des gains d'efficacité, mais avant de procéder à toute coupure à cet effet, il convient d'effectuer une analyse au cas par cas qui permette d'éviter toutes répercussions négatives sur la qualité et les délais de l'exécution du mandat. Aucune analyse de ce type n'a été entreprise.

43. Affecter des ressources suffisantes au pilier du développement est de la plus haute importance et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) joue un rôle clef dans la promotion du développement dans la région. Elle fournit des connaissances et des orientations durant les consultations aux niveaux national, régional et sous-régional et a réussi à aider les pays de la région à élaborer des politiques visant à réduire la pauvreté, à améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé et à promouvoir les droits des peuples autochtones, des migrants et des autres groupes vulnérables. La CEPALC sera également indispensable pour promouvoir le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, la CELAC est extrêmement préoccupée par les coupures proposées pour la section 21, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui entraînent une diminution nette de 1,7 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 2014-2015. Il est discriminatoire et injuste que pour le troisième exercice biennal de suite la CEPALC soit une des régions les plus touchées par les réductions proposées, ce qui porte atteinte à sa capacité de fournir des compétences spécialisées dans la région. Il convient également d'affecter des ressources adéquates au titre du budget ordinaire au pilier des droits de l'homme et aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

44. La CELAC est également préoccupée par la distorsion du budget ordinaire provoquée par les modalités existantes de financement et de soutien des missions politiques spéciales. Ces missions accaparent une part considérable du budget ordinaire et ne tiennent pas compte des responsabilités spéciales des membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Il est par conséquent urgent de réviser ces modalités.

45. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 comprend des modifications des méthodes budgétaires en vigueur approuvées par

l'Assemblée générale, notamment dans ses résolutions 41/213 et 42/211. La CELAC prie instamment le Secrétariat et tous les États Membres de se conformer strictement aux résolutions de l'Assemblée générale qui énoncent qu'aucune modification ne peut être apportée aux méthodes d'établissement du budget, aux procédures et pratiques budgétaires établies ou aux dispositions du Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU sans que l'Assemblée générale l'ait préalablement examinée. En particulier, l'actualisation des coûts est un élément essentiel de la méthode d'établissement du budget car elle garantit que les activités prévues ne seront pas touchées par les fluctuations monétaires ou l'inflation.

46. **M^{me} Richards** (Jamaïque), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le budget ordinaire fournit à l'Organisation les ressources de base nécessaires pour qu'elle exécute les mandats convenus par les États Membres et l'Assemblée générale joue un rôle crucial pour faire en sorte que soit effectuée une analyse en profondeur de l'affectation et de la redistribution de ressources à toutes les sections du budget-programme.

47. La CARICOM note que le niveau de ressources proposé pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 5 568,6 millions de dollars avant actualisation des coûts, qui représente une diminution nette de 90,8 millions de dollars, ou 1,6 %. Elle note également qu'il est indiqué que les propositions budgétaires relatives à cet exercice sont conformes aux résolutions 69/17 et 69/264 de l'Assemblée générale. Toutefois, elle se demande si les décisions budgétaires prises peuvent empêcher l'exécution intégrale des programmes et activités prescrits et porter préjudice à la prestation de services.

48. Les États Membres ont fixé des priorités de développement pour l'Organisation, qui découlent de sommets et conférences des Nations Unies, notamment la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CARICOM compte qu'il sera adéquatement tenu compte des mandats connexes dans le budget et est d'avis qu'il ne doit y avoir aucune coupure arbitraire de postes ni de ressources affectées aux fins de la réalisation de gains d'efficacité. L'Assemblée générale doit approuver des ressources suffisantes pour exécuter les programmes et activités prescrits. De plus, le projet de budget-programme a été établi avant l'achèvement

de plusieurs processus importants, tels que le financement du Programme d'action d'Addis-Abeba et la conclusion du prochain accord sur le changement climatique et, partant, il ne tient pas compte de toutes dépenses supplémentaires relatives aux questions qui en découleront. La CARICOM compte que toutes dépenses supplémentaires seront présentées en temps voulu et étayées par des propositions détaillées soumises conformément aux procédures établies.

49. S'agissant des petits États insulaires en développement, la CARICOM accueille avec satisfaction l'établissement d'un descriptif de projet concernant le suivi de la mise en œuvre des tâches prescrites pour assurer l'intégration des Orientations de Samoa dans les travaux du système des Nations Unies, renforcer la cohérence de l'action menée au sein des Nations Unies à l'endroit de ces États et mettre en place le réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. Il faut s'efforcer de faire participer les États Membres à l'élaboration et à la mise en œuvre de la proposition afin qu'ils maîtrisent le processus. De plus, un contrôle renforcé est nécessaire pour assurer une exécution plus équilibrée de tous les mandats et programmes, quelle que soit leur source de financement.

50. Les commissions régionales représentent la première ligne de l'interface entre les Nations Unies et les milliards d'êtres humains du monde entier et les États Membres sont collectivement responsables de fournir à ces commissions des ressources suffisantes pour exécuter leurs principaux mandats sans dépendre indûment de ressources extrabudgétaires. La CEPALC est un contributeur clef au développement socioéconomique en Amérique latine et dans les Caraïbes et devrait continuer à encourager l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional et à faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CARICOM est en conséquence préoccupée par la réduction des ressources affectées à la CEPALC et par les effets négatifs qu'elle aura sur les activités sous-régionales de la CEPALC dans les Caraïbes.

51. **M. Mayr-Harting** (Observateur pour l'Union européenne), parlant également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la Serbie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que,

s'agissant du budget ordinaire pour l'exercice biennal pour 2014-2015, sa délégation compte que toutes les parties prenantes se conformeront aussi étroitement que possible au montant du budget, ce qui signifie que l'Organisation doit travailler mieux et de façon plus intelligente. Le fait que le budget soit différentiel et l'approche fragmentaire continuent de poser des problèmes aux trésoreries nationales au plan de la prévisibilité et de la durabilité, aussi le Secrétaire général devrait-il faire tout son possible pour limiter la croissance budgétaire autant que faire se peut.

52. S'agissant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, les États membres de l'Union européenne saluent les efforts faits par le Secrétaire général pour présenter un budget dont l'enveloppe soit équivalente aux 5,558 milliards convenus en décembre 2014 et donnent acte des processus internes détaillés entrepris avec tous les directeurs de programmes en vue de détecter des gains d'efficacité tout en continuant à exécuter les mandats dans les limites des crédits ouverts. Ils saluent également les efforts visant à accroître l'efficacité et l'efficacité du Secrétariat et à améliorer la présentation du budget en incluant des informations détaillées sur les incidences des variations, même s'ils formulent des réserves et expriment des préoccupations concernant la façon dont cela a été fait.

53. L'ONU doit faire preuve de la même rigueur budgétaire que les États Membres. Les pays de l'Union européenne sont déterminés à fournir à l'Organisation les ressources nécessaires pour mener ses activités, mais ils considèrent également qu'il est encore fort possible d'améliorer son efficacité et son efficacité. Il ne suffit pas de viser à adopter un budget conforme à la résolution sur l'esquisse budgétaire adoptée en décembre 2014; l'Organisation doit aller plus loin et chercher à réaliser des économies et des gains d'efficacité supplémentaires qui permettront de redéfinir véritablement les activités et d'obtenir des résultats. C'est la seule voie à suivre sur le plan budgétaire qui soit durable pour l'Organisation.

54. En vue d'assurer un avenir financier durable, l'Organisation doit dépasser la budgétisation par reconduction et considérer la totalité des ressources requises pour exécuter ses programmes et activités. Des augmentations très importantes du budget, atteignant 8 % ou plus durant un seul et même exercice biennal, mettent en danger la crédibilité du budget-programme. De plus, toutes les entités des Nations

Unies doivent adhérer strictement aux dispositions de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale concernant les incidences sur le budget-programme et accorder la priorité au transfert et à la réaffectation des ressources. Cependant, cela n'est possible que si l'Organisation axe sa gestion sur les résultats. En conséquence, tous les processus de réforme doivent viser à exécuter les mandats de façon plus efficace et plus efficiente, ce qui nécessite de repenser la gouvernance et la gestion. Il est important de tirer pleinement parti du potentiel qu'offre une Organisation allégée et plus efficace grâce aux technologies de l'information et des communications, à Umoja et au dispositif de prestation de services centralisée. Les politiques relatives aux ressources humaines, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et l'ensemble des prestations doivent être rationalisés en vue d'alléger les effectifs, mais cela passe obligatoirement par la révision de l'ordre des priorités des mandats et des ressources et la redistribution de celles-ci.

55. L'Organisation doit faire face à l'augmentation de ses dépenses de personnel en supprimant les postes obsolètes et en améliorant ses méthodes de travail. Le Secrétaire général doit entreprendre un examen d'ensemble du tableau des effectifs, qui se caractérise par une tendance au surclassement des postes, la création de nouveaux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et l'insuffisance de postes d'administrateur de la classe de début. Il est grand temps que des mesures soient prises sur ces questions.

56. Une prévisibilité budgétaire accrue est nécessaire et la réactualisation des coûts demeure un problème chronique. Depuis l'adoption de la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, des progrès substantiels ont été enregistrés dans la maîtrise des incidences de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget de l'ONU, mais l'actualisation des coûts continue d'avoir des incidences sur le budget et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 devrait faire fond sur les améliorations convenues dans la résolution 69/274 de l'Assemblée. L'Union européenne se tient prête à traiter cette question de façon exhaustive pour les exercices biennaux pour 2014-2015 et 2016-2017. Il est urgent de disposer d'un fondement plus solide pour budgétiser ces dépenses, qui soit conforme aux pratiques standard des administrations publiques nationales. Enfin, le budget est un ensemble de ressources limitées et il est donc

primordial d'assurer une bonne gestion des ressources financières et du personnel de l'Organisation. La réforme du système des Nations Unies est nécessaire pour faire en sorte qu'il soit mieux à même de relever les défis multisectoriels complexes auxquels il est confronté aujourd'hui.

57. **M. Lauber** (Suisse), parlant également au nom du Liechtenstein, dit qu'une ONU forte est une ONU capable de mettre en œuvre avec efficacité les mandats qui lui sont confiés par les États Membres et qu'à cet effet il faut lui fournir des ressources suffisantes qu'elle doit utiliser de la manière la plus efficiente possible. Cet équilibre entre l'impératif d'efficacité de l'action de l'ONU et la quête d'efficacité dans l'utilisation des ressources doit guider les États Membres dans leurs délibérations budgétaires.

58. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 reflète en grande partie les décisions prises par l'Assemblée générale en 2014 sur l'esquisse budgétaire. Toutefois, une faiblesse notable dans le processus budgétaire actuel demeure que les États Membres prennent leurs décisions sans tenir compte de la performance réalisée par les programmes de l'Organisation, si bien que le lien important entre la répartition des ressources et les performances passées fait défaut. Au lieu de viser des résultats futurs clairs et guider l'orientation stratégique de l'Organisation en connaissance de cause, les États Membres se perdent dans la micro-gestion de l'allocation des ressources, autorisant par exemple la création ou la suppression de postes individuels.

59. Les délégations de la Suisse et du Liechtenstein saluent les mesures d'économie mises en œuvre par le Secrétariat en vue de stabiliser le budget et sont sûres que les économies proposées proviennent de gains d'efficacité et d'efficacité soigneusement pensés et non pas de coupes uniformes arbitrairement opérées dans toutes les rubriques budgétaires. Quant au gel proposé de postes, les gains d'efficacité devraient être permanents indépendamment des avantages attendus d'Umoja.

60. Depuis peu, la Commission a tendance à sous-estimer les budgets dans des domaines tels que les missions politiques spéciales avec pour seul but de maintenir le budget initial au niveau le plus bas possible. Cependant, les décisions budgétaires doivent se fonder sur des hypothèses aussi réalistes que possible, dans le respect d'une stricte discipline

budgétaire. Sous-estimer les budgets débouche sur des factures finales bien supérieures au budget initialement approuvé, ce qui n'est pas de la bonne gestion financière.

61. La majeure partie des contributions statutaires continuent d'être affectée au maintien de la paix et cette proportion est en hausse. Or, la meilleure façon de traiter un conflit est de le prévenir et l'Organisation ne consacre pas une part suffisante de ses ressources à la promotion des droits de l'homme, à la prévention des conflits et aux capacités de médiation. La délégation suisse espère voir un changement au cours de l'exercice biennal à venir et invite le Secrétaire général à rééquilibrer dans ce sens ses futures propositions au titre du budget.

62. **M. Minami** (Japon) dit que le Japon, deuxième contributeur financier à l'Organisation des Nations Unies pendant les trois dernières décennies, attache une grande importance au budget de l'Organisation et appuie pleinement celle-ci dans l'exécution de son mandat. Toutefois, étant donné que chaque dollar dépensé par l'Organisation vient des contribuables des États Membres, le Secrétaire général continuera ses efforts visant à faire plus avec moins. Une ONU allégée plus efficiente sera beaucoup plus forte et sa délégation appuie l'initiative tendant à geler 81 postes dans le cadre de la réalisation des avantages procurés par Umoja. Le Secrétaire général doit repérer de nouveaux postes qui peuvent être supprimés sans compromettre la capacité de l'Organisation de s'acquitter de son mandat.

63. La délégation japonaise note les efforts faits par le Secrétariat pour ne pas dépasser l'enveloppe de l'esquisse budgétaire, 5,558 milliards de dollars, convenue en décembre 2014, mais est préoccupée par l'actualisation des coûts et les ajouts. L'actualisation des coûts pour l'exercice biennal 2016-2017 est déjà estimée à 125 millions de dollars, mais il existe de meilleurs moyens de gérer les fluctuations des taux de change et l'inflation, que de nombreux gouvernements mettent déjà en œuvre. S'agissant d'éventuels ajouts, la délégation appuie le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres initiatives, mais il faut s'efforcer d'absorber tous les ajouts de ce type autant que faire se peut. De plus, le Secrétaire général doit fournir des informations sur les incidences du budget-programme et des estimations révisées longtemps avant la prise de toute décision. En outre, étant donné que le

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba seront mis en œuvre non seulement par l'ONU et ses États Membres mais aussi par tous les partenaires et parties prenantes à bien plus grande échelle, le Secrétaire général doit faire en sorte que toutes les demandes d'ajout aient trait strictement aux mandats confiés à l'Organisation.

64. **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) dit que le Secrétaire général s'est efforcé de présenter un budget qui améliore l'efficacité mais la Commission doit tenir compte des contraintes du processus lui-même. La Commission continue de n'examiner que les modifications apportées d'un exercice biennal à l'autre, ce qui se traduit par un manque d'établissement stratégique des priorités et empêche de procéder à une évaluation des incidences qui fait défaut depuis trop longtemps. L'absence de volonté politique de changer le processus budgétaire est frustrante, mais l'Organisation doit faire mieux et ne peut revenir à la croissance budgétaire insoutenable du passé. Il faut s'efforcer continuellement de promouvoir un budget viable qui concilie les contraintes financières des États Membres et la nécessité de faire en sorte que l'Organisation dispose des moyens de mener à bien ses missions. Pour être viable, l'Organisation doit obligatoirement être abordable.

65. Avec Umoja, le Secrétariat disposera pour la première fois d'un puissant outil pour analyser l'efficacité et définir l'ordre de priorité des ressources dans l'ensemble de l'Organisation, mais il ne sera possible de tirer parti de cette occasion très importante que si les dirigeants aux plus hauts niveaux font adopter par l'Organisation de nouvelles modalités opérationnelles plus efficaces. La délégation américaine salue le gel proposé de l'équivalent de 68 postes au titre du budget pour l'exercice biennal 2016-2017, mais elle considère qu'il s'agit d'un premier pas avant des réformes plus profondes à venir. Les gains d'efficacité que pourrait apporter Umoja exigent des mesures beaucoup plus audacieuses que le gel de 0,5 % seulement des postes. La concrétisation des avantages potentiels de l'investissement substantiel fait à ce jour dans Umoja en temps et en argent doit constituer une priorité élevée durant l'année à venir.

66. Des efforts ont été faits pour améliorer la présentation du budget et rationaliser la disposition des mesures de la performance et des produits, ce qui a amélioré la transparence budgétaire et renforcé le

contrôle budgétaire. Cependant, il faut faire plus pour accroître la transparence en matière de budgétisation, car la présentation actuelle fait qu'il est très difficile d'identifier toutes les hypothèses en matière de dépenses et de planification qui y sont intégrées. Il convient de procéder à des améliorations continues de la présentation de l'information budgétaire de façon à ce que les États Membres puissent prendre des décisions en temps voulu en connaissance de cause concernant les meilleurs moyens de fournir des ressources à l'Organisation. Certaines améliorations découleront de la mise en œuvre d'Umoja et de l'utilisation des Normes comptables internationales pour le secteur public aux fins de la budgétisation, qui, ensemble, fournissent des informations complètes sur les dépenses et peuvent contribuer à favoriser la prise de décision stratégique et rendre l'exécution des mandats plus efficace par rapport aux coûts.

67. La délégation américaine note les réductions figurant dans le projet de budget en sus du gel de postes, mais est consciente que le projet évolue et qu'il y a un grand nombre de dépenses inconnues et d'ajouts potentiels. Pour assurer une véritable discipline budgétaire durant l'exercice biennal, l'Organisation doit utiliser les outils et les orientations qui sont déjà en place afin que les budgets restent en deçà des niveaux approuvés. En vertu de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, il convient de faire face aux demandes de dépenses additionnelles soit en constituant une réserve soit en utilisant les ressources existantes en redéfinissant l'ordre de priorité des activités, et si aucune de ces deux options n'est possible, l'activité doit être reportée à un exercice biennal ultérieur. Les exceptions à cette règle ne concernent que les dépenses extraordinaires, notamment celles afférentes à la paix et à la sécurité. Les États Membres doivent faire appliquer les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale et lorsque des mandats additionnels sont confiés par des organes subsidiaires, ils doivent insister pour que ces organes suppriment les mandats obsolètes et modifient l'ordre de priorité pour la répartition des ressources existantes afin d'atteindre de nouveaux objectifs au lieu de demander de nouvelles ressources. Un budget approuvé doit être considéré comme un plafond et ne pas être dépassé, sauf dans des circonstances extraordinaires, ce qui signifie que les résolutions d'organes subsidiaires ne doivent plus engendrer des besoins en ressources sans que des activités existantes ne fassent l'objet d'une redéfinition

des priorités. Cela s'applique également aux objectifs de développement durable, qui représentent un programme pour le monde entier, mais qui doivent être réalisés par les États Membres eux-mêmes. En conséquence, toutes demandes de crédit connexes doivent être examinées avec soin pour éviter tout double emploi.

68. La délégation américaine est préoccupée de constater que le budget ne comprend pas de disposition relative à l'actualisation des coûts, même si elle objecte de toute façon à la poursuite de cette pratique. Le Secrétariat doit gérer au moyen de son budget sans actualisation des coûts, tout comme le font les autres organisations. La bonne gestion nécessite de redéfinir les priorités et de déduire les dépenses en cas de besoin, et lorsqu'un budget est adopté en décembre, tout directeur de programme doit ne pas dépasser les crédits ouverts. La pratique de l'actualisation des coûts porte atteinte au principe même de la discipline budgétaire et doit être abolie.

69. Outre la réduction des niveaux budgétaires globaux et les dépenses d'administration, Umoja, associé aux Normes IPSAS, permettra à l'Organisation d'analyser les coûts unitaires dans l'ensemble de l'éventail des fonctions et de les suivre dans le temps, ce qui donnera lieu à des critères et à une gestion des résultats sur la base des coûts unitaires. Cela, à son tour, changera la façon dont les directeurs de programmes considèrent les mesures de productivité et y donnent suite. Le système actuel consistant à approuver un tableau des effectifs et à débattre en vue de décider si un mandat doit être exécuté au moyen d'un poste P-2 ou P-4 a pour effet de réduire le rôle critique de la Commission dans la fourniture d'orientations stratégiques. Il convient de s'éloigner du concept de postes et les directeurs de programmes doivent au lieu de cela se voir indiquer une enveloppe budgétaire correspondant à un mandat donné.

70. Alors que le Secrétariat se modernise et que ses opérations gagnent en efficacité, une gestion prévisionnelle des besoins en personnel doit progresser au-delà de la phase de démarrage. Le Secrétariat n'a pas mis au point une analyse des scénarios efficace pour les exigences en évolution et n'est pas capable de prévoir les besoins en personnel consécutifs à l'évolution de la situation liée à Umoja et au dispositif de prestation de services centralisée. La discipline budgétaire, les coûts unitaires, les enveloppes budgétaires et la gestion prévisionnelle des besoins en

personnel sont tous nécessaires dans le cadre d'un système qui permet aux directeurs de programmes d'avoir une gestion stratégique, de faire preuve d'efficacité dans leurs activités et de planifier en conséquence ce qui est exigé d'eux. Sans ces capacités, même des responsables efficaces qui promeuvent le changement et l'efficacité ne disposent pas des outils qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches. La délégation américaine espère que les États Membres approuveront une enveloppe budgétaire qui tienne compte de situation financière à laquelle nombre d'entre eux font face et de la nécessité de garantir que l'Organisation ait les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission dans les domaines clefs.

La séance est levée à 13 h 10.